BARCELONE – Sensibilisation commune NCUC-At-Large : votre guide concernant l'architecture de l'ICANN (1 sur 2)
Lundi 22 octobre 2018 – 10h30 à 12h00 CEST
ICANN63 | Barcelone, Espagne

NON IDENTIFIE: Donc vraiment nous vous encourageons à vous assoir autour de la table. Si vous êtes des nouveaux venus, là ce n'est pas un bon endroit où s'assoir, on a besoin de nouveaux venus autour de la table.

Véritablement, venez vous assoir autour de la table. Vous aurez des pénalités si vous ne vous asseyez pas autour de la table. C'est extrêmement important de nous rejoindre. Cela est surtout prévu pour les nouveaux venus, donc s'il vous plait, je peux vous donner même un insigne de nouveaux venus.

Alors rejoignez-nous sans plus attendre, rejoignez-nous autour de la table de travail.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Absolument, il ne faut absolument pas s'assoir loin. Si vous vous asseyez loin, au fond de la salle, vous allez devoir payer. Alors les seules places qui sont libres et qui sont gratuites, chers boursiers, c'est 10 $, 10 € même, c'est encore plus. 10 € si vous vous asseyez au fond de la salle, sur les chaises, et c'est gratuit si vous vous asseyez tout près, autour de la table, là où vous avez accès à des micros.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Donc s'il vous plait, nous vous souhaitons la bienvenue, rejoignez-nous.

Donc bienvenus, comment allez-vous ? Allez vous installer une nouvelle fois. Et installez-vous autour de la table.

Milton, s'il vous plait Milton. Bonjour Milton. Vous pouvez prendre ma place, je vous l'offre avec plaisir. Installez-vous.

Donc, vous aurez la possibilité d'utiliser le micro plus tard, pour que tout le monde puisse vous voir. Vous pouvez vous assoir.

Donc, une nouvelle fois installez-vous autour de la table, et ne prenez pas les places sur les chaises au fond de la salle.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Et bien bonjour à toutes et à tous, je suis très heureux de voir tant de personnes autour de la table. Nous avons 10 minutes de retard. Nous allons commencer par demander à chacun dans la salle ou autour de la table, aux nouveaux venus, pourquoi ils sont ici. Donc réfléchissez un petit peu à cela.

Mais tout d'abord nous allons nous présenter bien sûr. Ha, pas encore. Pas encore.

Vous pouvez vous présenter, pas de problème. Moi, je souhaite la bienvenue aux personnes qui nous rejoignent.

Et c'est 10 € la place, 10 € la chaise.

TATIANA TROPINA : Et bien, un point de vu administratif, si quelqu'un dans la salle va parler en espagnol ou en français d'ailleurs, nous avons la traduction et l'interprétation en simultanée. Et à ce moment je me mettrais, je parle un petit en espagnol, mais je ne comprends pas tout, mais je mettrai un casque pour écouter l'interprétation en simultanée.

GISELLA GRUBER: Je voulais vous indiquer aussi que si vous prenez la parole dans une autre langue, français ou espagnol, il faut vous présenter. Et il faut également faire attention à ne pas faire de l'écho pour les interprètes avec vos casques. Si votre casque est branché à un trop fort volume et bien on l'entendrait dans le micro.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Très bien, Olivier Crepin-Leblond au micro, je suis président de l'organisation européenne d'At-Large. Ça fait partie de la communauté At-Large. Nous travaillons avec les utilisateurs finaux et les représentons. On va rentrer un peu plus dans les détails tout à l'heure.

Co-présentatrice , pour cette première partie, nous avons Tatiana Tropina.

TATIANA TROPINA: Moi, je suis membre de l'unité constitutive des entités non commerciale, NCUC, et également conseil auprès de la GNSO.

Encore un point administratif, les vétérans s'il vous plait, n'utilisez pas d'acronymes, essayez d'utiliser non pas des acronymes, mais de nous donner le nom des entités dont vous parlez. Parce que ça rend très difficile l'accès à l'ICANN lorsqu'on n'utilise que des acronymes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Nous allons commencer, mais il y a une autre règle, Olivier au micro, vous voyez je me présente à chaque fois. Donnez votre nom, présentez-vous pour que dans la transcription ça ne dise pas : voix d'homme, voix de femme.

Et ne parlez pas comme moi, moi je parle beaucoup trop vite et les interprètes ont du mal à me suivre. Prenez votre temps, parlez lentement et clairement. Merci beaucoup. Vous pouvez parler beaucoup en espagnol, en français ou en anglais et cela est interprété.

Donc vous avez ces boitiers pour l'interprétation simultanée qui se trouve sur une table au fond de la salle. Vous avez le canal anglais également que vous pouvez écouter.

Et je vais donner la parole à beaucoup de nouveaux venus, parce que c'est vous qui devez présenter cette séance, et vraiment être au centre de cette réunion.

TATIANA TROPINA: Nous allons donc commencer en essayant de vous demander pourquoi vous êtes venus ici. Est-ce que ça a été difficile ces premiers jours à la réunion de l'ICANN ? Est-ce que l'on peut vous aider ? Qu'est-ce que l'on peut faire pour vous ?

Et je sais que ça va être un long silence, personne ne veut prendre la parole en premier. Mais pourquoi êtes-vous ici ? Pourquoi êtes-vous venu ?

NON IDENTIFIE: Oui, je me disais bien qu'on allait me faire parler. Je suis ici parce que ces dernières années, j'ai travaillé à la gouvernance de l'internet, j'ai beaucoup entendu parler de l'ICANN. Et je voulais venir et voir le travail se faire, le travail de l'ICANN se faire, dans ces réunions. Quelle était la dynamique de l'ICANN, quel était le travail qui était effectué, quels étaient les besoins qui existaient.

Ça fait si longtemps que j'entends parler de l'ICANN. Et là, j'ai la possibilité pour la première fois de voir et de faire partie du dialogue, de voir ce qu'il se passe durant les réunions d'ICANN.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Mais qui êtes-vous ? Vous ne vous êtes pas présenté ? [Yanna] je crois.

TATIANA TROPINA: Il y a des personnes que j'ai vues lors d'autres réunions de gouvernances de l'internet, je connais leur nom, mais c'est la première qu'ils ou elles viennent ç l'ICANN.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Vous savez qu'il y a des micros qu'on peut utiliser autour de la table.

MARIA KORNIIETS: Maria Korniiets, je suis d'Ukraine. Je suis NextGen, et très heureuse d'être ici. Et, je travaille à la prise de conscience de l'internet, et je m'intéresse plus particulièrement à rapporter un message positif à ma communauté.

TATIANA TROPINA: Oui, Maria est un point de contact. Si vous avez des messages à délivrer à la communauté, elle peut faire des vidéos, utiliser facebook et ce sera beaucoup vu.

LILIAN DE LUQUE: Bonjour, je m'appelle Lilian De Luque, je suis de Colombie, je représente les peuples autochtones. Et je voudrais en savoir plus sur le processus et les différences entre la NCUC et les utilisateurs finaux, donc les entités non commerciales. Est-ce qu'il y a une différence entre les entités non commerciales et les utilisateurs finaux. J'aimerais en savoir plus.

TATIANA TROPINA: Merci beaucoup.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Pour répondre à cette question, ça c'est une des premières choses dont on va parler, les différences et similarités avec les utilisateurs finaux, entités non commerciales et ainsi de suite. Donc oui.

TATIANA TROPINA: Donc oui. Si personne d'autre ne veut prendre la parole, nous allons vous la donner un petit peu.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Mais il y a une chose, vous voyez à l'écran, on va débattre des thèmes numéro 1, numéro 2, numéro 3.

Je crois qu'hier il y avait une journée tout entière, et vous devez avoir des questions après avoir passé une journée entière à l'ICANN, lors d'une grande réunion de l'ICANN. Je suis sûr que vous avez des questions. Parfois, c'était parfois un petit peu confus pour vous, si vous êtes venus ici pour la première fois.

Donc nous sommes là pour répondre à vos questions.

TATIANA TROPINA: Ha, je vois quelqu'un qui veut intervenir, nous allons courir pour lui passer le micro.

ANNA LOUP: Je ne suis pas nouvelle venue, je suis une chercheuse de Californie du Sud. J'ai entendu parler de ce projet depuis l'année dernière. Je fais de la recherche parce que je m'intéresse tout particulièrement à l'internet au niveau local, au régional et dans certains pays.

L'héritage de John Postel, ça fait 20 ans que l'internet existe de cette manière. Et ce qui m'intéresse c'est de voir qui parlait à John Postel, comment l'internet s'est développé dans différentes régions dans différents pays du monde entier.

Donc si vous connaissez quelqu'un ou si vous-même avez une expérience de ce type, j'aimerais vous interviewer, vous parler. Je vais être au fond de la salle. Je vais vous donner ma carte. Vous pouvez également me contacter à aloup@uic.edu, pour parler de l'histoire de l'internet, du développement historique de l'internet dans vos pays.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Et vous vous appelez Anna Loup ? Alors, je crois qu'on n'a pas besoin de mettre tous les thèmes sur les tableaux papiers, on peut commencer de Guadi à .GAUDI.

TATIANA TROPINA: C'est vous qui avez choisi ce thème Olivier ?

Donc avant de donner le micro et la parole aux responsables At-Large et NCUC, nous avons des brochures également qui existent. C'est ce que je voulais vous signaler.

Nous voulons savoir quels sont les thèmes qui vous intéressent le plus. Qu'est-ce que vous voulez savoir ? Sur quoi est-ce que vous voulez creuser un petit peu. Nous avons du temps de discussion pour vous montrer ce que nous faisons, pour vous montrer comment vous pouvez vous engager dans le travail de développement de politique de l'ICANN.

Et sans plus attendre, présentez-nous la NCUC s'il vous plait Bruna.

BRUNA SANTOS: Bonjour. Je m'appelle Bruna Santos. Je suis présidente entrante de l'unité constitutive des entités non commerciales pour l'Amérique Latine.

Et je voulais vous faire une présentation rapide de la NCUC. Je sais que certains d'entre vous étaient hier avec les nouveaux venus, donc je vais vous faire la même présentation, et je m'en excuse d'avance.

Donc nous sommes un des foyers de la société civile à l'ICANN. Et nous avons des organisations de la société civile et des personnes qui débattent des politiques au sein de la GNSO, qui soutient les noms génériques de domaines.

Nous sommes l'unité constitutive des entités non commerciales, et nous sommes dans le cadre des parties prenantes non commerciales. Une des unités constitutives.

Nous sommes très divers comme entité. Nous avons plus de 500 membres, de plus de 100 pays, pour vous donner une idée. Ça peut

être complexe, c'est assez large. On débat de politique. Nous avons une liste de diffusion, c'est comme ça que nous communiquons.

Au niveau de la gouvernance de l'internet, on essaye de bâtir des consensus à partir de ces débats sur la liste de diffusion. On essaye de faire des commentaires, de préparer des commentaires aux différentes politiques, par le biais de la GNSO.

Et ce sujet, que vous allez développer aujourd'hui, des suggestions de sujets que l'on vous demande, et bien on a travaillé sur les droits de l'homme, sur les libertés, les droits civiques, sur ce type de problématique.

Donc dites-nous s'il vous plait d'ici peu quels sont les thèmes qui vous préoccupent le plus.

TATIANA TROPINA: Merci beaucoup Bruna. Également j'aimerais ajouter que si vous voulez parler à la commission exécutive de NCUC, nous avons également des représentants régionaux. Il y en a qui sont dans la salle. Donc Mickael Karanicolas pour l'Amérique du Nord, [inaudible] pour l'Afrique, Louise Marie Hurel pour l'Europe. Bruna ?

BRUNA SANTOS: Oui, nous avons la représentante de la région APAC qui va bientôt venir.

TATIANA TROPINA: N'hésitez pas à approcher ces personnes et à leur parler, à communiquer avec eux.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je vais maintenant donner la parole à Alan Greenberg, qui est président de At-Large. Ha, il va se lever. Ce n'est pas fréquent. Mais Monsieur le Président, je vous donne la parole.

ALAN GREENBERG: On m'a dit que je devais être visible sur le devant de la salle, donc je le fais.

Qu'est-ce que c'est qu'At-Large ? Et bien je vais utiliser néanmoins certains acronymes, mais je vais les expliquer.

Non, je ne vais pas utiliser le tableau papier. Mais Oliver peut écrire pour moi par contre… Non ce ne sera pas utile pour le moment.

Les termes ALAC et At-Large sont utilisés de manière interchangeable à l'ICANN par les personnes nouvelles, les personnes qui sont là depuis plus longtemps font un petit peu plus la différence.

Si vous connaissez la GNSO, la GNSO c'est un grand groupe. NCUC fait partie de la GNSO. Et on a un conseil de la GNSO qui est un groupe de personnes qui votent sur différents points et qui prennent des actions officielles.

L'ALAC est un groupe comparable. L'ALAC est un groupe qui formellement prend des mesures, vote au sujet d'At-Large. At-Large, c'est l'entité plus large, comme son nom l'indique.

Nous sommes ici pour représenter les intérêts des utilisateurs de l'internet. Ils sont près de 4 milliards. C'est pas seulement ceux dans la salle, c'est vraiment tous les utilisateurs de l'internet.

Donc comment les politiques développées par l'ICANN ont un impact sur ces utilisateurs ? Comment l'ICANN a un impact sur les utilisateurs finaux, un effet ? Et comment on peut défendre les intérêts des utilisateurs finaux ?

Donc c'est, comment dire… Quelque chose d'assez idéaliste.

Comment mettre cela en œuvre ? Telle est la question. Ce n'est pas facile. Nous avons une représentation du monde entier. Nous avons actuellement, je crois à peu près 250 groupes dans le monde qui participent à divers degrés à nos activités.

Et nous avons également des membres individuels, comme la NCSG. Il y a des personnes individuelles, c'est à peu près le même système.

Et donc notre travail c'est d'analyser les problématiques de l'ICANN. Et on n'est pas restreints aux gTLD. C'est plus large, plus large que seulement la GNSO.

TATIANA TROPINA: Je vous arrête Alan, si vous le permettez. La GNSO, Organisation de soutien aux noms génériques, qui développe des politiques pour les gTLD de premier niveau.

Donc la NCSG, c'est, nous la NCUC nous sommes part en tant qu'unité constitutive des entités non commerciales. Mais vous voyez qu'il y a plusieurs groupes qui représentent donc ces entités non commerciales.

ALAN GREENBERG: Je vais essayer de me limiter dans l'utilisation de mes acronymes.

Donc je disais que la portée de At-Large est beaucoup plus large et qu'on va parler de problèmes en rapport avec les ccTLD, donc l'organisation de soutien aux noms de pays, et également le nommage pour ces noms de pays.

Ça fait 12 ans que je fais ça, vous savez.

Ha, maintenant j'ai oublié ce que je voulais dire… Donc je crois que je vais repasser la parole à Olivier.

Et je suis en partance de l'ALAC. Olivier est mon prédécesseur, il était président de l'ALAC. Et je ne sais pas si Maureen, Maureen est dans la salle. Elle est là, elle lève la main, et elle va être la nouvelle présidente de l'ALAC jeudi soir. Jeudi soir je disparais. Et donc Maureen prend ma place.

Donc, ce qui est important à comprendre, c'est que notre envergure est plus large que seulement .COM, les noms génériques, les noms de domaine et ainsi de suite. Vraiment c'est beaucoup large notre point de vue sur les questions de l'ICANN.

Nous représentons les intérêts de tous ces utilisateurs et c'est difficile, de savoir ce qui est important pour les utilisateurs de l'internet. Au début on disait : nous représentons les utilisateurs. Et la question était la suivante : comment pouvez-vous communiquer avec 4 milliards de personnes maintenant ? Et bien on leur envoie un email une fois par semaine ? Non, ça ne marche pas comme ça.

Le défi à relever c'est de trouver des personnes dans différentes parties du monde, dans différents endroits du monde, qui comprennent les problématiques, et de les rassembler, de les mettre autour d'une table, de débattre des problèmes qui existent.

Donc on fait un échantillonnage un petit peu de la communauté, et on réfléchit aux politiques en prenant un point de vue d'utilisateur final.

Un utilisateur final au Népal qui utilise internet, qui est confronté à certains problèmes, comment va-t-il envisager cette politique ? Peut-être que le navigateur ne comprend pas sa langue, ne parle pas sa langue, n'est pas dans sa langue. C'est pour ça que nous avons des noms de domaine internationalisés, IDN.

Donc ces noms de domaines internationalisés, IDN, ne sont pas dans des scripts latins, des langues romanes. On peut utiliser le chinois, l'hindi, l'arabe et ainsi de suite.

Voilà en quelques mots comment je pourrais présenter At-Large.

On nous a donné une structure en 2002, qui est assez complexe, je ne vais pas essayer de faire une représentation sur un tableau de cela, mais ça fonctionne et nous avons des ambitions de continuer à améliorer notre processus de travail.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup Alan.

Moi j'ai fait un petit dessin, au sujet de l'ICANN, du comment ça fonctionne. Vous riez, mais c'est comme ça que marche.

Nous avons des organisations de soutien, des comités consultatifs, différents éléments, mais nous devons tous travailler ensemble dans des groupes de travail, dans des équipes de révision, dans des groupes de travail intercommunautaires, nous avons les personnes d'At-Large qui vont jouer un rôle de liaison auprès de la GNSO, auprès d'autres entités.

Donc vous avez véritablement une pollinisation croisée. Les communautés collaborent ensemble et j'essayais de le représenter sur ce tableau.

Mais, figurez-vous que ça fonctionne ! Ça fonctionne plutôt bien comme organisation multipartite qui obtient des résultats sans qu'une seule partie prenante ne prenne le dessus. C'est pour cela que l'ICANN est une organisation où nous avons des gouvernements, mais où les gouvernements ne prennent pas le pas sur d'autres groupes.

Nous avons un autre artiste. Monsieur Milton Mueller. C'est un petit peu comme [Bansi], ça va peut-être disparaitre d'ici quelques minutes, son tableau papier va se déchiqueter.

Donc Milton, nous vous donnons la parole.

MILTON MUELLER: Bien Olivier, nous voilà tous ensemble ici.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Peut-être que l'on peut partager notre micro.

MILTON MUELLER: Bonjour à tous, je suis Milton Mueller, je suis associé à l'unité constitutive non commerciale, je suis un des fondateurs de cette organisation.

Et Olivier et moi-même nous allons vous parler des différences entre le groupe des parties prenantes non commercial et At-Large. Parce que beaucoup de gens ne comprennent pas très bien quelle est la différence.

Alors pourquoi Olivier ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Apparemment nous servons les mêmes personnes.

MILTON MUELLER: Donc si vous êtes des utilisateurs ordinaires d'internet et vous venez à ICANN et vous voulez savoir que faire, peut-être que c'est un petit peu compliqué. On essaye de…

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Le fait d'avoir plus d'une option…

MILTON MUELLER: Le fait d'avoir deux structures auxquelles vous pouvez appartenir, qui représentent plus ou moins la même chose, les utilisateurs d'internet qui ne sont pas du secteur commercial. Si vous n'appartenez pas à un bureau d'enregistrement, si vous n'êtes pas dans le secteur commercial, quelle est la différence qui existe entre nos deux organisations ?

Donc ici, j'ai fait ce petit dessin, que vous ne pouvez surement pas lire, mais chacun de ces cercles représente une organisation de soutien.

Lorsqu'ICANN a été créé, on voulait qu'il y ait une organisation démocrate, avec des personnes qui puissent voter. Et on a décidé d'avoir des organisations de soutien basées dans la communauté technique, et avoir une politique pour les noms de domaine, avec une organisation de soutien des noms de domaine, une autre pour les adresses, pour les adresses IP et que l'on appellerait l'organisation de soutien de l'adressage. Et ensuite une organisation de codes pays, codes géographiques.

Et chacun donc est représenté au conseil de l'ICANN. Chacune de ces organisations est représentée.

Et puis si on essaye de faire des politiques liées aux noms de domaine, qui vous représente ici ? Il y a plusieurs groupes de parties prenantes, il y a les propriétaires de marques, et avec les conflits de nom de domaines de marques, il y a les personnes qui appartiennent au secteur industriel, il y a les groupes qui travaillent sur la liberté d'expression.

Donc la GNSO a été divisée en 4 groupes de parties prenantes. La moitié s'appelle les parties contractantes, c'est-à-dire les registres et les bureaux d'enregistrement, et l'autre partie s'appelle les parties non contractantes, c'est-à-dire les utilisateurs, les utilisateurs non commerciaux.

Et vous avez 4 groupes de parties prenantes, les utilisateurs commerciaux, non commerciaux, contractants et non-contractants.

Et la partie non commerciale se focalise exclusivement sur la GNSO. Nous faisons des politiques qui règlementent les noms de domaine, dans la GNSO, avec d'autres groupes de parties prenantes, où nous avons un système de représentation fixe.

Alors on parle de .COM, .EU, .ORG, .INFO… Tous ces noms de domaine que ICANN a créé, qui ne sont pas des codes pays.

Alors comment est-ce que ALAC rentre dans ce schéma ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Vous voyez trois organisations de soutien ici, et en même temps, tout cela a été créé, la communauté At-Large a été créée. Et l'idée ici c'était d'avoir des élections libres, pour lesquelles toutes les personnes du conseil allaient être sélectionnées par des utilisateurs finaux.

Donc on a eu cette idée. Ce n'était pas l'idée de John, mais c'était l'idée de quelqu'un. Le groupe de travail de Boston a eu cette idée.

Donc ils ont dit, si vous avez une adresse email vous pouvez voter. Et vous voyez ici, avec les adresses email, GMAIL, HOTMAIL etc. tout le monde peut créer et avoir plusieurs adresses email, et peuvent avoir plusieurs boites mails. Et donc les élections n'ont pas très bien marché. Et il y a eu une capture de certains groupes.

Donc on a décidé que ce n'était pas très fonctionnel et on a créé un conseil. En 2002, 2003, on a décidé de modifier cela, et on a créé un comité consultatif avec ces organisations de soutien.

Le comité consultatif, il y en avait qui travaillait sur la sécurité et la stabilité de l'internet, et de la stabilité du DNS. Il y avait un autre comité, qui était un comité consultatif concernant les opérateurs de la zone racine.

Est-ce que vous avez déjà entendu parler de racine ? Oui ? Vous savez ce que c'est que les racines ? Les serveurs racines ? Donc les serveurs racines, c'est un petit peu le haut de l'arbre. Lorsque vous saisissez une adresse dans votre navigateur, tout le système va commencer à traduire cette adresse, et c'est la dernière partie du nom de domaine, .COM par exemple, et votre navigateur va dire : ha, .COM c'est ce nom

de serveur et on va vous envoyer au serveur de .COM. C'est une fonction vitale de l'internet qui est faite par une filiale de l'ICANN qui s'appelle PTI, identificateurs techniques. À l'origine c'était les fonctions IANA. Le nom a changé. On y reviendra si vous voulez.

En tout cas, ce comité consultatif avait aussi un comité consultatif d'At-Large, les utilisateurs finaux dont Alan nous a parlé.

Et la principale différence fonctionnelle entre un comité consultatif et une organisation de soutien, dans notre cas, entre une organisation comme la GNSO et ALAC, c'est le fait que At-Large peut faire des commentaires sur tout ce qui est lié à ICANN, ce n'est pas seulement sur les noms de domaines. Mais At-Large ne fait pas de politique pour les noms de domaine génériques. On travaille sur les processus, mais on ne peut pas voter pour ratifier.

At-Large, c'est un petit peu comme vos voisins, ces voisins un peu curieux qui se mêlent à tout, qui donnent leur opinion. Et ALAC peut envoyer ses commentaires au conseil d'administration, aux périodes de commentaires publics il y a tout un processus qui permet de mettre en place des commentaires, ce qui permet d'avoir plus de poids que si on faisait un commentaire individuel.

MILTON MUELLER: Donc si vous regardez ici ce nuage d'At-Large que nous avons, si vous voulez, vous pouvez pensez à une organisation, parce que la différence qu'il y a entre At-Large et la GNSO - que nous pouvons utiliser comme acronyme puisque nous l'avons déjà défini – la

différence c'est qu'ils ne font pas, ils n'élaborent pas, ils ne ratifient pas des politiques, ils donnent des conseils des recommandations au conseil d'administration. Et la GNSO développe et élabore des politiques.

Et le groupe des parties prenantes non commercial se focalise sur les politiques liées aux noms de domaine. Nous ne travaillons pas sur les domaines de codes géographiques, les adresses IP, ou nous ne faisons pas de normes pour le protocole internet. Nous nous focalisons seulement sur ce que les noms de domaines, les noms de domaine qui rentrent dans la racine et tout ce qui est attaché aux noms de domaines.

Donc, en quelques mots, si vous voulez participer à, si vous ne voulez pas développer des politiques, mais… Bien, c'est une plaisanterie que Olivier vient de faire…

Donc si vous voulez avoir cette responsabilité et faire des commentaires, peut-être que At-Large c'est mieux pour vous. Si vous voulez vous focaliser sur l'action à ICANN, c'est-à-dire à la politique des noms de domaine, vous allez renter à la GNSO.

Et ici, il y a un point important, personne ne va vous empêcher de faire les deux. Si vous avez du temps et que vous pouvez consacrer du temps et que vous aimez ces deux communautés, vous pouvez vous joindre au groupe d'unités constitutives non commerciales, vous pouvez entrer dans ALAC et vous pouvez aussi rentrer dans une autre organisation.

Il y a plusieurs personnes qui ont fait cela, et qui aiment beaucoup leurs activités.

Alan vous vouliez ajouter quelque chose.

ALAN GREENBERG: Ce que nous avons entendu ici, c'est la théorie. Ce que vous avez décrit, c'est la théorie.

Le comité consultatif d'At-Large donne des conseils, des recommandations au conseil d'administration. Le conseil n'est pas obligé d'écouter nos recommandations, mais nous donnons ces conseils, et nous essayons de le faire correctement.

Cependant, si la GNSO développe des recommandations de politique à envoyer au conseil, et si le conseil les approuve, elles deviennent des politiques, elles deviennent la loi si elles sont ratifiées.

Donc si on devait attendre pendant que la GNSO fait cela, et une fois que le travail est terminé on peut aller au conseil et leur dire : ils se sont trompés, ne les écoutez pas. Cela pourrait arriver. Mais étant donné que nous avons des dizaines de personnes qui ont travaillé depuis plusieurs années sur le développement de politique, essayer d'annuler cela à la dernière minute ne me parait pas quelque chose de positif.

C'est difficile que vous y arriviez, à moins que vous soyez un membre du GAC, du comité consultatif des gouvernements, et à ce moment-là, ils sont associés à d'autres questions.

En tout cas, nous pouvons donner des conseils, des recommandations au conseil d'administration, mais nous ne le faisons pas beaucoup parce que nous passons beaucoup de temps à participer au processus de développement de politique de la GNSO et dans d'autres parties d'ICANN.

MILTON MUELLER: Je dirais que nous avons un petit peu les mêmes fonctions, parce qu'à mesure que le temps passe, les divisions s'effacent. Et, par exemple, At-Large a un membre qui vote au sein du comité de la GNSO.

ALAN GREENBERG: Oui, nous avons une liaison, mais les liaisons ne votent pas. Donc nous n'avons pas la possibilité de voter.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: C'est Cheryl Langdon-Orr oui.

ALAN GREENBERG: Disons que c'est plus facile d'influencer les choses plutôt que de venir après et dire : non, ça ne marche pas, ce n'est pas bon.

Donc même si nous ne votons pas sur les politiques, nous sommes très actifs dans les groupes de travail qui formulent ces politiques. Et, des fois, nous avons un petit peu d'influences aussi tout au long de ce processus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il y a une petite différence qui est liée à la façon dont nous considérons certains problèmes qui existent. Par exemple lorsqu'il s'agit de protection de la vie privée, par rapport à WHOIS, cette base de données qui offre les coordonnées, ou qui offrait les coordonnées de tous les titulaires de noms de domaine génériques.

À At-Large, comme nous regardons le point de vu de l'utilisateur final, nous regardons aussi les choses du point de vu du consommateur, donc si vous avez un site internet sur lequel vous voulez acheter quelque chose, un grand nombre d'entre nous, dans notre communauté, disent : nous devons avoir les coordonnées des personnes qui sont titulaires de ce site. Et au niveau du NCUC, on a une autre manière de voir les choses, on pense que les titulaires de noms de domaines peuvent avoir une certaine confidentialité et qu'il n'est pas nécessaire de fournir ces coordonnées.

MILTON MUELLER: Il y a eu des différences de politique importantes, concernant les groupes non commerciaux, les parties prenantes non commerciales et At-Large. Notre groupe, donc le NCUC, se focalise sur les groupes non commerciaux qui sont plus focalisés sur les droits numériques, et la liberté d'expressions et d'autres types de libertés associées avec l'utilisation d'internet parce que nous pensons que nous sommes les seules personnes qui peuvent lutter pour ces droits. Les autres veulent renoncer à ces droits.

Au niveau d'At-Large, lorsqu'on parle de l'intérêt de l'utilisateur individuel de l'internet, il y a 4 milliards de personnes de ce type, il y en a beaucoup, mais ils n'ont pas exactement les mêmes intérêts.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je pense qu'on met moins l'accent sur le titulaire de nom de domaine au NCUC. Beaucoup moins qu'à At-Large, puisqu' à At-Large, on a beaucoup de gens qui n'ont pas de noms de domaines en plus, qui ne sont pas titulaires de noms de domaine.

GREG SHATAN: Bonjour, je suis Greg Shatan, je suis le président de ISOC New York, c'est-à-dire le chapitre de New York de la société internet. Et je suis membre de NCUC. Je suis un des représentants de l'organisation auprès de NARALO, qui est le RALO de l'Amérique du Nord. Et je suis membre de la communauté d'At-Large à travers mon poste à NARALO.

MILTON MUELLER: Nous sommes dans une unité constitutive différente par rapport à vous et la GNSO est équilibrée alors qu'à At-Large, vous êtes tous réunis.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Oui, mais nous sommes divisés par région. Vous avez entendu Greg qui a parlé de la région de l'Amérique du Nord. Il y a une région de l'Europe, l'Afrique, etc. Donc ce sont des RALO et c'est structuré

différemment par région. Mais comme vous l'avez dit, beaucoup de gens appartiennent à la NCUC et à At-Large en même temps.

MILTON MUELLER: Alan, et c'est le poids de 4 milliards d'utilisateurs d'internet.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Bien, alors est-ce que nous avons déjà suffisamment expliqué, et est-ce que vous êtes suffisamment perdus pour que vous puissiez nous poser des questions ? C'est le moment de le faire. C'est le moment de nous dire : est-ce que vous pourriez nous parler de telle ou telle chose. Nous vous donnons la parole pour les questions.

Et si vous avez des thèmes que vous aimeriez discuter, nous avons ici des experts qui peuvent vous parler, parce qu'ils s'y connaissent. Ils sont vraiment…

Tatiana ?

TATIANA TROPINA: Bien, il y a une question que je voudrais vous poser. Nous avons des experts en droit de l'homme, en protection de la vie privée, en procédure ultérieure pour les noms de domaine de premier niveau, en noms de domaine géographiques, protection des droits aussi, gestion de la protection des droits, des fois c'est difficile de réunir tout ce monde, et donc ici vous avez la possibilité de leur poser des questions. C'est le moment.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Nous avons des experts qui étaient dans le système de responsabilité d'ICANN, dans la partie des fonctions IANA, nous avons ici beaucoup de gens qui s'y connaissent et c'est le moment de leur poser des questions.

HUMBERTO CARRASCO: Bonjour je suis Humberto Carrasco et je vais parler en espagnol, est-ce que c'est possible ?

Je préfère utiliser la traduction. En tout cas, j'attends un petit peu pour que tout le monde puisse mettre ses écouteurs. Si vous préférez je peux parler en anglais.

Ma question est la suivante, il y a des points communs et des différences entre At-Large et NCUC, et donc je voudrais savoir s'il y a des raisons vraiment pour conserver ces deux systèmes? Pourquoi est-ce que ces deux systèmes ne s'unissent pas ?

Je répète ma question. Je constate que vous avez parlé des différences et des points communs entre At-Large et NCUC et je voudrais savoir si cela vaut la peine de maintenir une différence aujourd'hui entre deux organisations? Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux réunir ces deux organisations et travailler ensemble ?

Je ne sais pas si c'est plus complexe, parce qu'on rend les choses, ICANN et ces processus d'ICANN, de plus en plus complexes. Ça fait plusieurs années que je suis ici et je trouve que c'est de plus en plus

compliqué et je vois qu'il y a beaucoup de nouveaux arrivants et c'est très, très compliqué d'arriver à comprendre comment fonctionne ce système surtout pour ceux qui travaillent avec les groupes non commerciaux et les usagers finaux.

Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci pour cette question Humberto.

Je pense qu'une partie des raisons pour lesquelles nous ne travaillons pas ensemble ici, c'est parce que… Bon, nous voulons travailler davantage ensemble, et nous le faisons sur plusieurs thèmes, Milton l'a dit. C'est pour ça que nous sommes ici devant vous.

Nos deux communautés travaillent pour l'intérêt public, nous ne sommes pas ici pour faire de l'argent, faire de l'argent rapide, nous n'avons rien à vendre. Nous ne vendons rien. Nous faisons quelque chose, nous essayons de vous convaincre, de convaincre la communauté pour qu'il y ait davantage de gens qui se joignent à nous.

Comme Humberto l'a dit, il y a tellement choses qui ont lieu actuellement ici à ICANN.

Il y a des gens qui sont payés pour venir ici, qui peuvent travailler des journées et des nuits à travailler là-dessus, et qui peuvent s'ils ont trop de travail, demander à leur patron d'engager quelqu'un d'autre. Mais nous, on n'est pas payé pour le faire. C'est pour ça que, comme vous

l'avez entendu, il y a des différences qui existent, il y a des points communs.

Nous travaillons tous pour les utilisateurs finaux, pour nous assurer que ICANN peut continuer à servir l'intérêt public et ne finit pas par être une association de noms de domaines pour un business qui sert les gens qui veulent se remplir les poches.

La façon dont ICANN a été formé à l'origine était vraiment pour servir les utilisateurs finaux et basés sur les utilisateurs finaux.

Alan vous vouliez ajouter quelque chose.

MILTON MUELLER: Il y avait une réforme structurelle de l'ICANN qui était proposée avec At-Large et le groupe non commercial qui serait devenu un seul groupe.

Je crois que le problème que cela représentait c'est que toute réforme de structure de l'ICANN prendrait de nombreuses années, et ce serait réaligner les différents pouvoirs au sein de l'ICANN.

On dit qu'on est tous très gentils, c'est vrai, mais il y a quand même des questions de pouvoir qui se posent. Quand vous commencez à réorganiser les choses, il y a des personnes qui perdent du pouvoir, il y en a qui obtiennent plus de pouvoir et donc…

Par exemple, on a pris deux ans pour réviser le règlement intérieur pour la responsabilité, donc vous imaginez à quel point, si on

fusionnait At-Large et un groupe de la GNSO par exemple, ce serait vraiment très, très difficile.

Ça ne veut pas dire que c'est une mauvaise idée, mais véritablement, le problème structurel c'est que At-Large a une portée très large, et pourtant on se concentre principalement sur une seule entité.

Donc on est d'accord avec votre idée, qu'il ne devrait pas y avoir une division, que la structure, selon moi, prête à confusion pour les nouveaux venus. Donc on a des manifestations de ce type pour essayer d'expliquer les choses, pour que l'on puisse passer d'une entité à une autre, qu'on n'exclut personne.

Et vraiment ça dépend de votre allocation de temps. Comment vous divisez votre temps. Personne n'est exclu je pense avec ce modèle.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: J'ai entendu des suggestions de participants chevronnés. Et j'ai été surpris que tout cela devrait être aboli et on devrait être tous dans la même salle, comme un net mondial, comme la réunion du net mondial, et avec plusieurs files d'attente pour prendre la parole.

Donc je ne sais pas si ce serait très efficace, je ne sais pas si on ferait vraiment du travail, si on aboutirait à quelque chose. Mais il y a des gens qui disent ça et qui pensent cela.

Nous avons Alan et je vois beaucoup de mains qui se lèvent. C'est très bien. Donc Alan Greenberg rapidement.

ALAN GREENBERG: Nous faisons cette séance conjointement, et nous nous parlons, nous communiquons. Mais vous avez peut-être remarqué qu'il y a quelques commentaires qui n'étaient pas très agréables. Parce que même si on représente tous les deux les intérêts des utilisateurs, et nous représentons l'intérêt public, ce sont des termes mal définis. Et nous avons différentes valeurs.

On utilise parfois les mêmes termes, mais on n'est pas toujours d'accord. Ça arrive souvent. Donc la diversité à At-Large est extrêmement importante, parce que les utilisateurs finaux ne se ressemblent pas, on différents intérêts, et on est parfois en désaccords parce qu'on représente différents points de vue.

Chacun d'entre nous est convaincu du bienfondé de ses positions, mais je crois que la diversité apporte beaucoup.

MILTON MUELLER: On va faire un tour de table. Donc allez-y, présentez-vous.

MILI SEMLANI: Bonjour, Mili, d'Inde. Je suis boursière.

Merci d'avoir expliqué un petit peu les choses, c'est excellent. Ma question est sur la participation des jeunes. Moi je viens de travailler avec la jeunesse, donc au niveau de la gouvernance de l'internet.

C'est plus une question pour ALAC At-Large.

Donc est-ce qu'il y a beaucoup d'incorporation dans cette unité constitutive des jeunes ? D'un public jeune. On parle de diversité. Je crois que le groupe de la jeunesse est très important pour travailler à la gouvernance de l'internet.

C'est pas toujours facile pour les jeunes de s'y mettre avec tous ces acronymes et ces complexités, mais peut-être au niveau régional, au niveau des RALO, peut-on faire quelque chose et faire plus participer la jeunesse.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup. Plutôt que de répondre à cela, est-ce qu'on peut essayer de trouver une réponse dans la salle ?

Peut-être que Glenn pourrait dire quelques mots. Parce que Glenn a été dans ces écoles de la gouvernance de l'internet, et je crois qu'il a une certaine expérience. Je crois que…

Vous avez entendu la question, donc vous pouvez peut-être essayer d'y répondre, au sujet de la participation de la jeunesse à At-Large et à ICANN également.

GLENN MCKNIGHT: Oui, bonjour. Je suis avec NARALO, l'Amérique du Nord. Notre président est là-bas. Je suis du secrétariat et je travaille beaucoup dans le cadre de la gouvernance de l'internet.

Nous venons de finir – sur ce panel nous avons fait trois jours – avec l'école de la gouvernance de l'internet en Inde. Et nous avons formulé la première école pour l'Amérique du Nord, en 2019, ça va débuter.

Donc c'est en effet difficile. Je crois que pour ce qu'on avait fait en Inde, il n'y avait pas autant de participation de la jeunesse que nous l'aurions voulu, que ce soit dans le panel ou bien dans les participants, les étudiants.

Ce que nous suggérons c'est que - par exemple Daniel le fait en Ouganda, l'école de la gouvernance de l'internet - c'est de lancer un processus et de vous porter volontaire. Si vous êtes un jeune, vous pouvez très facilement vous porter volontaire. Et, en Inde par exemple, on a fait un IGF pour la jeunesse.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Oui, merci beaucoup. Donc les IGF de la jeunesse, les écoles de la gouvernance de l'internet, ça ce n'est pas l'ICANN.

Mais il y a une chose à prendre en compte. Une fois que vous participez à cela, vous appliquez dans le programme NextGen, prochaine génération.

Je vois beaucoup de boursiers qui disent : c'est super, et qui vont dans ces écoles de la gouvernance de l'internet. Et parfois ils déposent des dossiers de demande, 1 fois, 2 fois, 3 fois, et ils n'obtiennent pas forcément de bourses. Ce n'est pas toujours facile, et moi je leur dis : redéposez votre dossier, n'abandonnez pas, persévérez.

Il y a beaucoup de personnes qui demandent des bourses, il est donc très difficile d'obtenir des bourses pour venir à l'ICANN en tant que jeunes.

Nous sommes limités au niveau de nos financements de plus en plus. Ce serait bien d'avoir 300 nouveaux venus, des jeunes, nouvelles générations. Mais on a un processus de sélection qui est de plus en plus stricte.

À qui le tour de prendre la parole ? Vous avez un micro que vous pouvez utiliser ? Oui. Très bien.

ANASTASIA SENDERA: Je m'appelle Anastasia, de Moldavie. NExtGen, j'ai eu de la chance d'être NextGen, d'être sélectionné. Je suis nouvelle venue.

J'aimerais mieux comprendre comment l'ICANN fonctionne. Si le processus de décision est basé sur le consensus, quelles sont les conséquences pour cela ? Est-ce qu'il y a des conséquences négatives pour développer les politiques, parce qu'atteindre le consensus n'est pas facile.

Ma seconde question sera : le groupe At-Large, est-ce qu'il y a au niveau procédural des limites pour faire partie du groupe ? Les conflits d'intérêts par exemple, si on est utilisateur final et qu'on veut faire partie de At-Large, est-ce que c'est possible ? On peut représenter d'autres intérêts commerciaux, dans une vie parallèle peut-être.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Donc vous avez une vie parallèle ?

MILTON MUELLER: Donc on a deux questions, le consensus : est-ce efficace, et question des conflits d'intérêts à At-Large.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Tania est en train de prendre des notes et on va revenir là-dessus, revenir sur vos questions.

MILTON MUELLER: La jeune femme à côté, prenez la parole.

TERESA QUINTEL: Oui, je travaille à la protection des données et au respect de la vie privée. Et je voudrais savoir comment vous travaillez avec les intérêts des utilisateurs finaux par rapport aux forces de l'ordre. Le problème avec le RGPD maintenant qui concerne les forces de l'ordre et les utilisateurs privés.

MILTON MUELLER: Très bien merci beaucoup. Forces de l'ordre et accès aux données.

TATIANA TROPINA: Petite annonce. Je suis en train de classer les questions. Certaines sont plus procédurales sur At-Large et le NCUC. Mais par exemple le

WHOIS on va en parler en substance un petit peu plus tard. Donc vous allez en entendre beaucoup parler.

MILTON MUELLER: Oui, allez-y.

JINHE LIU: Bonjour, Jinhe Liu de Chine. Boursier, je suis étudiant également. Ma question est sur les mécanismes de gouvernance à l'ICANN.

Donc parlez-nous un petit peu depuis les débuts de l'ALAC, et qu'avez-vous atteint comme résultats ? Et qui est le plus efficace ? L'ALAC ou NCUC ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: On est inefficaces tous les deux au niveau de ces groupes. Ça nous a pris des années à savoir comment avancer. L'ICANN a 20 ans, nous célébrons l'anniversaire, et je crois que ça va prendre encore 20 ans pour répondre à votre question.

MILTON MUELLER: Moi, je note, et j'espère qu'on vous répondra un petit peu plus tard.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: On a deux là, 1, 2, 3, 4 allez-y. Monsieur prenez la parole.

JOAO PEDRO DAMAS MARTINS: Bonjour, je suis du Portugal. Je suis avec NextGen. Vous savez, tous ces domaines des droits de l'homme, respect de la vie privée, et je sais que l'ICANN ne participe pas directement au contenu qui existe sur l'internet.

Donc où est-ce que l'on trace la ligne de démarcation ? Si vous avez des problèmes de droit de l'homme, comment est-ce que vous faites la séparation, la démarcation ? Ça ne fait pas partie de votre cadre de référence, c'est très complexe.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Tania l'a écrite je crois la question. Comment est-ce que l'on délimite les questions de droits de l'homme et de vie privée ?

Oui c'est vraiment une ligne de démarcation, une barrière. Est-ce que l'on va s'occuper du contenu ? Non, l'ICANN ne s'occupe pas de contenu mais, où est la ligne de démarcation ?

STEFAN FILIPOVIC: Je suis un participant. Maintenant que nous avons le RGPD qui est en vigueur et que l'ICANN développe des règles pour le RGDP, comment est-ce qu'on va être conforme au RGPD, quels sont les défis qui sont soulevés ?

MILTON MUELLER: Ça, ça pourrait nous prendre des heures pour répondre à cela.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il y a des personnes qui parlent deux fois par semaine, plusieurs heures par jour, et qui envoient des centaines de courriels. Donc c'est vraiment très compliqué cette question du RGPD.

SABRINA WILKINSON: Oui, bonjour, Sabrina Wilkinson, programme NextGen, canadienne.

La responsabilité, ça joue un rôle très important, tout à fait significatif, dans l'internet mondial. Responsable de quoi et envers qui ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Oui ! Très bonne question.

MILTON MUELLER: Une autre personne ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il y a quelqu'un derrière aussi.

MILTON MUELLER: Si on répond à toutes ces questions, je crois qu'on a déjà pas mal de choses à dire au niveau des réponses.

NON IDENTIFIE: [Inaudible], Corée du Sud. Nouveau venu. Je suis avocat, juriste dans l'entreprise dans le cadre des télécommunications et du respect de la vie privée.

Vous nous dites que vous êtes des bénévoles, vous n'êtes pas d'un gouvernement, d'un registre ou bureau d'enregistrement. Mais vous dépensez beaucoup d'argent et de temps en vous déplaçant, en participant à des réunions de ce type. Et respecte beaucoup votre travail, mais telle est ma question !

Parce que je suis nouveau venu et j'aimerais que vous répondiez à cela, pourquoi venez-vous ici, annuellement pour participer ici. Quelle est la raison profonde pour votre venue ? Et qu'est-ce que vous pouvez en retirer ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Est-ce que vous avez répondu à la question pourquoi vous, vous êtes ici ?

NON IDENTIFIE: Moi, c'est le gouvernement coréen qui m'envoie, mais c'est qu'une seule fois, ça ne va pas se refaire.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Oui, pourquoi sommes-nous ici. Nous avons une autre question ici, et je crois que ça suffira pour quelques minutes.

NON IDENTIFIE: [Inaudible], d'Inde. Je suis boursier.

Au niveau administratif vous nous avez parlé du développement de politique à la GNSO et à l'ALAC, mais les conflits d'intérêts, comment les gérez-vous ? S'il y a des problèmes au niveau du développement des politiques.

Et, je sais que le RGPD est très important en Europe et que l'ICANN travaille à sa conformité, mais chaque pays va se mettre à avoir des lois similaires au RGPD. Comment allez-vous passer d'un ensemble de lois régionales à un ensemble de loi qui puisse être adapté au niveau mondial, puisque tant de pays vont se mettre à développer des lois similaires au RGPD européen ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Une autre question, une dernière question.

MILTON MUELLER: Oui, beaucoup de questions, c'est très bien, c'est très positif.

VIOLET ROSE NINGAKUN: Bonjour, Violet, de Papouasie Nouvelle-Guinée. C'est la deuxième fois que je viens à ces réunions de l'ICANN. Et ma question sera la suivante. Le NCUC et At-Large sont responsables des intérêts de 4 milliards d'utilisateurs, comme je l'ai appris. C'est difficile à gérer.

Donc comment êtes-vous en mesure de dépasser ces défis, et de communiquer à un minimum d'utilisateurs finaux ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup de cette question. Peut-être que la réponse c'est une réunion de ce type ?

TATIANA TROPINA: Donc moi je vais poser quelques questions à Milton, et je vais résumer quelques questions.

S'il vous plait, on va creuser un petit peu certains points ayant trait au NCUC et à At-Large. Les mécanismes de prise de décision, le consensus à l'ICANN, les limites de At-Large, et de NCUC, par rapport aux conflits d'intérêts commerciaux ou pas, qui est le plus efficace, et comment fait-on participer les personnes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je crois que nous avons répondu à la question de la jeunesse, mais le consensus, comment la GNSO par exemple atteint le consensus ? Et je vais demander à Alan Greenberg comment At-Large atteint le consensus ?

MILTON MUELLER: Et bien à la GNSO, moi j'ai une opinion forte là-dessus, lorsqu'ICANN a commencé, le modèle s'était une communauté technique qui prenait des décisions avec un consensus qui n'était pas total. Mais il y avait des problèmes à ce niveau.

Lorsque vous travaillez à des standards techniques, il faut vraiment tomber d'accord pour que tout le monde soit compatible. Lorsque

vous faites des politiques, que vous développez des politiques sur, par exemple, domaines, marques déposées, ça ce n'est pas la même chose. On n'est pas poussé au consensus. Parce qu'il y a des questions d'économie de distribution, il va y avoir des vainqueurs et des vaincus.

Donc l'ICANN a rapidement appris qu'on ne pouvait pas véritablement atteindre un consensus total, comme le diraient les [inaudible].

Donc il y a des procédures à définir. Par exemple, lorsque vous voyez la structure de la GNSO, les parties contractantes et non contractantes, à chaque fois il y a deux entités constitutives, deux parties prenantes.

Donc une politique avec un consensus, c'est une grande majorité, une super majorité, qui doit être distribuée parmi les deux parties prenantes, toutes les parties prenantes. S'il y a un groupe… Il faut qu'il y ait le soutien des deux parties prenantes et un soutien par exemple d'un groupe tout entier plus une partie d'un autre groupe.

Donc c'est une super majorité, ce n'est pas un véritable consensus, un plein consensus ;

Lorsque vous avez un groupe de travail avec 400 personnes par exemple, qu'est-ce qu'on appelle le consensus ? Qui est-ce qu'on écoute ? S'il y a 3 ou 4 personnes qui disent : non, je ne suis pas d'accord, je ne peux pas l'accepter, et personne d'autre ne dit rien. Est-ce que c'est un consensus ? C'est parfois très arbitraire.

Donc le conseil a des règles très définies pour le consensus, pour l'atteinte du consensus.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup. Alan Greenberg, est-ce que vous pouvez nous parler du consensus au sein d'At-Large ?

ALAN GREENBERG: Je vais d'abord parler du mot consensus. Le mot consensus est utilisé à ICANN par tous les groupes pratiquement.

Nous avons chacun notre définition cependant. Certains pensent à l'unanimité, la GNSO par exemple, comme Milton l'a dit, a une définition des différents types de consensus.

ALAC a une définition relativement simple, ALAC comme je l'ai dit a 15 membres, et nous sommes l'organisation qui prend des décisions au nom d'At-Large s'il y a décision à prendre, et notre règle de consensus est de 80 %. Donc si nous n'avons pas plus de 20 % de rejet, nous prenons la décision en nous basant sur ce consensus. Si nécessaire, nous pouvons voter. À ce moment-là, après, nous avons différents types de votes.

Comment parvenons-nous au consensus ? En général, bien qu'il y ait des problèmes sur lesquels différentes parties d'At-Large ont des positions très différentes, en général nous avons quand même un certain accord au sein de notre groupe. Et parvenir au consensus n'est pas trop, trop difficile.

En général, ce que nous faisons, lorsqu'il y a un problème, par exemple pour commenter sur une politique de la GNSO ou autre, nous demandons à la communauté son opinion. Quelqu'un prend, organise un petit groupe pour rédiger quelque chose, pour résumer les différentes positions. S'il y a des positions diverses, on essaye de trouver un compromis ou un point commun.

Des fois il n'y en a pas, des fois on n'arrive pas à se mettre d'accord, mais on a un processus qui nous permet quand même de trouver des points communs, et en général nous avons, nous finissons par une déclaration, et le processus veut que ce soit des gens qui s'intéressent, qui veulent contribuer, qui veulent un point commun, des points communs au niveau de leurs opinions.

Donc la réalité est : quel que soit le nombre de personnes que vous représentez, que ce soit 4 millions de personnes ou quelques centaines de personnes, on veut que tout le monde puisse donner son opinion, et que cette opinion soit prise en compte.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Alors est-ce que c'est vraiment efficace ?

MILTON MUELLER: Je dirais que c'est moins efficace que la prise de décision autocratique, autocrate. Ça demande des fois aussi plus de travail.

Mais les décisions qui sont prises vont avoir, vont contenir toutes les opinions. On dit des fois que ICANN appartient au secteur privé, et

parce que le secteur privé est plus efficace que les gouvernements, et quand j'entends ça je rigole parce qu'ICANN a mis 12 années pour décider ce qu'on allait faire avec les domaines de premier niveau, et on continue à travailler sur certaines prises de décisions. Donc le consensus demande beaucoup de temps.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Cela dit, lorsque les décisions sont prises par consensus, on adopte ensuite ces décisions d'une manière rapide. Et tout le monde respecte cette décision.

Voilà, c'est une de ces choses, lorsque les décisions sont prises, elles sont mises en œuvre et les personnes acceptent. Il y a des fois, le consensus fait que personne n'est content, n'est satisfait, mais ce n'est pas ça la vision des choses. Je pense que ça veut dire que nous revenons et que nous sommes d'accord au fond puisque nous revenons tous.

TATIANA TROPINA: Olivier excusez-moi, nous avons deux questions de procédure concernant la limite et le conflit d'intérêt commercial, non-commercial, NCUC et At-Large, et la question des volontés, et la responsabilité.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Je vais m'occuper du conflit d'intérêts. Il y a beaucoup de gens qui ont un travail. Ils font quelque chose. Et pendant le reste de l'année, ils

participent à At-Large ou à NCUC pendant leurs périodes de repos. Donc il peut y avoir un conflit entre leur travail, et c'est quelque chose que… Nous savons que ça existe.

Et à At-Large, du côté d'At-Large, nous avons des structures At-Large, ce sont comme des organisations qui travaillent avec les utilisateurs finaux, et il y a un processus qui permet de vérifier les demandes pour être sûrs qu'il ne s'agit pas d'organisations commerciales qui viennent, qui rentrent dans notre communauté et qui essaient d'influencer les choses en fonction de leurs intérêts personnels.

En tout cas, le conflit d'intérêts n'est pas quelque chose qui est très précis. Il y a toute une gamme et vous trouverez des gens qui appartiennent à certains secteurs, je dirais… On essaye tous d'aller dans la même direction.

MILTON MUELLER: Ce que l'on appelle normalement un conflit d'intérêts, c'est un conflit de rôle, au niveau du rôle si vous voulez. Dans le sens que quelqu'un qui appartient à At-Large et qui dit qu'il travaille pour l'intérêt des utilisateurs finaux, mais qu'en réalité il a un intérêt bien spécifique qui peut être un intérêt commercial, c'est la même chose pour le groupe des parties prenantes non commerciales. Nous devons être des organisations non commerciales.

Au début de la NCUC, il y avait beaucoup de conflits entre nous, et l'unité constitutive des marques commerciales, et certains n'aimaient pas ce que nous faisions, et donc ils ont formé un club, et ils ont

essayé de rentrer dans l'unité constitutive des utilisateurs. Alors c'était un club, une espèce de club de yoga ou un truc dans ce genre. Donc ils avaient un représentant qui était un avocat, qui travaillait dans le domaine des marques, et qui appartenait aussi à l'unité constitutive des marques.

Donc nous avons rejeté cela. Et nous avons une règle selon laquelle on ne peut pas être dans une unité constitutive de la GNSO et dans notre unité constitutive. Il y avait des gens qui disaient vous êtes très exclusifs, vous ne voulez pas accepter les gens. Et ensuite les gens ont compris qu'on ne peut pas jouer les deux jeux en même temps.

Ou bien on travaille du point de vue des marques, ou bien on est un activiste non commercial, on essaye d'avoir un équilibre ici aussi des intérêts, qu'il n'y ait pas de dominantes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Cheryl Langdon-Orr vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci. Il y a quelque chose que je voudrais dire ici à propos du conflit d'intérêts.

C'est ce qu'on appelle la déclaration d'intérêts. Et la communauté d'At-Large a ses déclarations d'intérêts. Pour rentrer dans le travail de politique de la GNSO, vous devez présenter une déclaration d'intérêts.

Donc il y a beaucoup de similarités entre la déclaration d'intérêts de la GNSO. Par exemple, dans mon cas, j'appartiens aux deux organisations, et j'ai deux déclarations concernant les conflits d'intérêts. Il y a une page personnelle sur le wiki, vous voyez qu'il y a une transparence, qui est un point très important.

L'autre point important, c'est le point de vu du développement de politique. Le développement de politique de ICANN demande au début de chaque réunion : est-ce que quelqu'un a une mise à jour à faire concernant sa déclaration d'intérêts. Donc il y a cette transparence qui nous donne une sécurité parce que les gens changent, peuvent changer de travail ou d'autre. Donc il y a un reporting constant qui se fait à ce propos.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG: Très brièvement, comme Greg l'a dit, on peut avoir des gens qui habitent à New York, qui portent différentes casquettes ? C'est la même chose dans le monde développé. Il y a des gens qui ont des compétences et des intérêts divers. Si on n'a pas des personnes qui portent ces différentes casquettes en même temps, on risque de les exclure si on ne les accepte pas.

TATIANA TROPINA: Greg demande la parole.

GREG SHATAN: Juste, je voulais dire que cette unité constitutive des marques commerciales n'existe pas. Lorsque j'étais… On m'avait proposé de créer cette unité constitutive de nom commercial aussi. À l'origine, on a aussi parlé des droits des personnes autochtones. Il y a beaucoup de choses. Il n'y a pas de conflits d'intérêts, il n'y a rien qui dit à ALAC ALAC et At-Large sont des représentants des utilisateurs individuels de l'internet. Ça ne veut pas qu'ils soient non commercial directement.

NCUC, par contre, est directement non commercial et travail sur le DNS. Donc c'est différent des utilisateurs d'internet qui sont représentés par At-Large.

TATIANA TROPINA: Merci Greg.

Je crois que nous allons maintenant passer à la partie la plus intéressante pour moi, il s'agit de la substance.

Les problèmes donc, que j'ai divisé en trois, la règlementation de contenu, les droits de l'Homme et le respect de la vie privée. Que fait ICANN dans ces différents domaines, et la responsabilité de l'ICANN et WHOIS et l'accès des forces de l'ordre, et le EPDP, le PDP accéléré – vous avez peut-être entendu cet acronyme déjà. Comme les unités constitutives non commerciales ont des personnes qui travaillent sur ce PDP accéléré, qui discutent des politiques mais qui viendront après le repas pour en parler, nous allons déjeuner, et

nous continuerons après le déjeuner. Mais nous allons devoir changer de salle peut-être.

Collin va nous parler un petit eu des droits de l'homme, et ensuite nous la suivrons et nous passerons dans une autre salle.

COLLIN KURRE: Je pense que c'est un ordre. Donc je vais vous demander de me suivre après cette séance.

Nous allons avoir une réunion avec le comité des droits de l'homme, pour tous ceux qui veulent participer et suivre cette conversation. C'est un espace qui est ouvert à tout le monde.

Et je voulais d'abord revenir en arrière. Lorsqu'on pose une question, tout le monde me dit : on a parlé des « picket fence », c'est-à-dire la disposition contractuelle dite enclos. Donc des fois je regarde un petit peu qu'est-ce que ça veut dire cet enclos.

Il y a une présentation qui a été faite par la GNSO concernant cet enclos ; et quand on parle de cet enclos, ça veut dire si les choses sont dans la mission ou dans le mandat d'ICANN ou pas. C'est-à-dire la coordination de l'identificateur unique ;

Les droits de l'homme sont rentrés dans la communauté d'ICANN à travers un groupe intercommunautaire pour renforcer la responsabilité d'ICANN.

Nous avons commencé à travailler en 2014, dans le contexte des transitions des fonctions IANA qui a permis à ICANN de couper sa relation avec le gouvernement américain. Et dans le cadre de cette piste de travail numéro 1, qui était de 2014 à 2016, lorsque ICANN a eu ce modèle, le modèle de la communauté habilitée.

Ensuite nous avons continué à travailler dans les détails sur la piste de travail numéro 2, 2016 / 2018.

En tout cas, je regardais, j'essayais un petit peu d'éveiller votre appétit sur les opérations d'ICANN liées aux droits de l'homme, surtout au niveau des noms de domaine de premier niveau, les relations que cela peut avoir avec les droits de l'homme.

Et je pense que ça peut être… Ici j'ai une infographie qui peut vous intéresser, que je vais coller dans le chat d'Abobe Connect. C'est très intéressant d'être dans le chat d'Adobe. N'oubliez pas, parce que les gens ont leurs propres conversations et envoient des liens comme ça.

Donc en nous basant là-dessus, nous essayons de parler des droits de la liberté d'expression, de la protection de la vie privée, et puis d'autres choses comme les droits de l'homme, les droits de l'homme économique, les associations de femmes, etc.

Dans la piste de travail numéro 2, puisque c'est après la transition des fonctions IANA, on a 9 groupes qui ont été formés.

En 2016, il y a eu une révision des statuts constitutifs d'ICANN qui donc concerne les valeurs de base et qui indiquait que les valeurs liées aux droits de l'homme seraient considérées.

On aussi décidé que cela serait lancé à partir de cadres d'interprétation, du développement de ce cadre d'interprétation. Tatiana et Greg ont travaillé là-dessus, ça a été une initiative multipartite pour développer ce cadre, et voir comment ce travail serait interprété.

Et je crois qu'il y a beaucoup de tensions. Mais à la fin le document est quelque chose qui a donné lieu à un consensus. Et c'est une bonne chose. Ça a été un succès du modèle multipartite.

La piste de travail numéro 2 et ses recommandations, c'était le cadre d'interprétation, et le produit du sous-groupe des droits de l'homme.

Nous continuons à travailler à travers la bureaucratie d'ICANN. Je pensais qu'on serait approuvé par le conseil d'administration bientôt, et cela permettrait de garder cette valeur centrale des droits de l'homme au sein de notre organisation.

Alors qu'est-ce que cela veut dire ? Je ne sais pas.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Peut-être que vous pourriez parler un peu plus lentement, je vois que nos interprètes ont du mal à vous suivre.

COLLIN KURRE: Oui, excusez-moi, j'ai tendance à parler un peu trop vite ; Bien, si ça vous intéresse, vous pouvez venir nous voir à 13 h 30.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup Collin, je ne sais pas si quelqu'un d'autre de At-Large voudrait ajouter quelque chose. Alan allez-y vous avez la parole.

TATIANA TROPINA: Une petite précision administrative, je viens de me tromper. Nous ne devons pas changer de salle. Nous allons prendre une pause de 10 minutes, et nous allons vous permettre de vous servir. Je ne sais pas si on doit changer d'interprètes aussi. En tout cas on va laisser les interprètes se reposer un petit peu.

Et vous pouvez vous servir, et après la pause, vous pourrez poser des questions à Collin.

Ensuite nous parlerons de la responsabilité d'ICANN. Nous allons parler aussi de l'accès aux données WHOIS des forces de l'ordre, la façon dont vous pouvez participer et du PDP accéléré.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Il y a des personnes qui sont des experts ici, dans cette salle. J'aimerais qu'ils lèvent la main pour que vous puissiez aller les voir. Ils viennent de différentes parties d'ICANN, NCUC, At-Large. Ils ne sont pas autour de la table, ils sont dans la salle.

TATIANA TROPINA: Donc vous pouvez aller les voir et leur poser des questions.

Je ne vous dis pas au revoir. Ha si, je dois vous quitter parce que j'ai une réunion avec la GNSO et la ccNSO. Donc je dois partir. Maintenant je peux utiliser ces acronymes puisque vous savez de quoi je parle.

Merci, merci d'être venu. Je vous remercie pour votre participation. Bon appétit à tous, nous avons une pause de 10 minutes.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Non 15 minutes. Et puis, après le repas, circulez, et parlez avec les personnes qui sont dans la salle. Et nous reprenons après la pause déjeuner. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]